



« Mariage au Manoir »

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au Manoir de la Roseraie à l'occasion de votre mariage.

Toute l'équipe du Manoir mettra tout en œuvre afin que cette journée soit inoubliable et telle que vous l'avez rêvée.

Pour tout groupe de maximum 80 personnes, le vin d'honneur et le repas seront servis dans notre Restaurant « La Rotonde du Manoir », une merveilleuse salle qui est dans une véranda donnant directement sur notre parc de 2 hectares et demi. Si le temps le permet, nous serons heureux de vous servir sur la terrasse du restaurant.

➤ Vin d'honneur

Le vin d'honneur est servi selon les modalités suivantes :

Capacité : **Maximum 80 personnes à l'intérieur en cocktail debout, jusqu'à 130 personnes dans les jardins (avec chapiteau en supplément).**

Forfait : 65 € par personne : Champagne (2 coupes), Boissons softs (non alcoolisées) et 5 feuilletés
30€ pour les enfants et jeunes adultes en dessous de 18 ans : Boissons softs (non alcoolisées) et 5 feuilletés

➤ Déjeuner ou Dîner

Capacité : **Notre salle de restaurant, la Rotonde du Manoir dispose d'une capacité d'accueil maximale de 80 personnes à l'intérieur. Dans cette configuration, il ne s'avère pas possible de réserver un espace pour danser à l'intérieur du restaurant.**

Menus au choix :

- ❖ Menu en 4 services, hors boissons : 80 € par personne
- ❖ Menu en 5 services, hors boissons : 120 € par personne
- ❖ Menu en 7 services, hors boissons : 150 € par personne
- ❖ Menu enfant (3 à 12 ans) : 45€ par enfant (en 3 services)
- ❖ Menu bébé (moins de 2 ans) : offert

Forfait boisson au choix :

- ❖ 50 € par personne : comprenant de l'eau minérale, ½ bouteille de vin de la sélection de notre sommelier et café.
- ❖ 90 € par personne : comprenant de l'eau minérale, 1 bouteille de vin de la sélection de notre sommelier et café.
- ❖ 130 € par personne : comprenant de l'eau minérale, 2 bouteilles de vin de la sélection de notre sommelier et café
- ❖ A la demande à notre sommelier sur notre carte des vins
- ❖ Forfait boisson soft : comprenant eaux minérales, cafés et sodas à 30€ par personne

Nous vous remercions de noter qu'il conviendra de choisir à l'avance un menu pour tous les invités. Notre Chef sera ravi de vous faire une proposition adaptée à vos souhaits.



➤ **Hébergement**

En cas de déjeuner : notre salle de restaurant doit être privatisée pour vous de 11h à 16h30 pour le vin d'honneur et le repas. Le tarif unique de la privatisation (indépendant du nombre de convives et hors repas, boissons et prestations) est de 4500€.

En cas de dîner : Notre hôtel de 21 chambres et le restaurant devront être privatisés entièrement à cette occasion de 15h à 11h30 le lendemain.

Tarif du forfait de privatisation de l'hôtel et du restaurant comprenant les petits déjeuners (2 personnes par chambre): 10 590 €

Appartements :

Notre manoir possède 20 chambres doubles et 1 chambre pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) (catégories Caractère, Privilège, Deluxe, Prestige et Excellence)

Pour votre mariage un tarif journalier unique s'applique si vos invités règlent eux-mêmes leurs chambres:

- 290 € par chambre double 2 petit déjeuners inclus.
- 4500 € de location et privatisation du site seront à votre charge.

Les chambres sont disponibles à partir de 15h et doivent être libérées au plus tard à 12h.

Si toutes les 21 chambres ne sont pas payées par vos invités, la différence entre le forfait de privatisation manquant et les chambres louées sera reporté sur votre facture finale.

En supplément :

- Taxe de séjour : 0.80 € par personne et par nuit
- Lit supplémentaire : 40€ par nuit
- Lit bébé : 15 € par nuit
- Petit déjeuner buffet: 20€ par personne supplémentaire
- Petit déjeuner enfant (2-12 ans): 12€
- Petit déjeuner bébé (< 2 ans): offert
- Animaux (chats et petits chiens) : 25 € par nuit

➤ **Brunch / Petit déjeuner Buffet**

Le brunch ou le petit déjeuner sera servi dans notre Restaurant « La Rotonde du Manoir », qui donne sur le jardin, ou en terrasse, si le temps le permet, selon les modalités suivantes :

Nos tarifs :

- ❖ Brunch (entre 11h00 et 15h (Comprenant café, thé, jus et eau, hors boissons alcoolisés) :
 - 75 € par personne (65€ pour les personnes séjournant à l'hôtel hors personnes supplémentaires en chambre)
 - 35 € par enfant (2 à 12 ans)
 - offert aux enfants en dessous de 2 ans

Un « forfait boissons alcoolisées » peut être proposé selon demande (apéritifs, champagne, vins...). Pour le brunch le lendemain de l'événement, notre restaurant la Rotonde du Manoir devra être privatisé pour l'heure du déjeuner avec un minimum de 45 personnes. Tarif de la privatisation : 1500€ de 11h30 à 15h. Si le nombre de personne n'atteint pas les 45 alors le forfait de privatisation sera de 4500€.

MANOIR DE LA ROSERAIE

1, CHEMIN DES GRANDS PRES, 26230 GRIGNAN

T: (33) 4 75 46 58 15 F: (33) 4 75 46 91 55

EMAIL : CONTACT@MANOIRDELAROSERAIE.COM INTERNET: WWW.MANOIRDELAROSERAIE.COM

CODES GPS: LAT: 44.4200131 LONG: 4.9080278



- ❖ Petit déjeuner buffet (entre 07h30 et 10h30) :
 - 20 € par personne pour les personnes ne séjournant pas à l'hôtel et les personnes supplémentaires en chambre.
 - 12 € par enfant (3 à 12 ans)

➤ **Suppléments**

- Heure supplémentaire pour le personnel à partir de 1h du matin: 250 € par employé et par heure commencée (nettoyage et remise en état de la salle à compter)
- Du personnel en extra supplémentaire est obligatoire pour tout groupe de plus de 80 personnes. Un devis vous sera proposé suivant le nombre de personnes définitif.
- Nous vous informons qu'en accord avec la loi, le service et l'animation doivent être arrêtés à 3h du matin au plus tard.
- Pour toute demande particulière dans le cadre de l'organisation de votre événement, n'hésitez pas à nous consulter pour un devis : décoration florale, animation musicale, baby sitter, animation pour enfant, candy bar, open bar ...
-

FRAIS DE RESERVATION ET D'ANNULATION et GARANTIE DU NOMBRE DE COUVERTS :

La réservation sera prise en compte après réception d'un acompte correspondant à 50% du contrat définitif basé sur le montant quantifiable au moment de la réservation selon pro-forma.

ANNULATION

Les annulations seront prises en compte selon les conditions suivantes :

Si elle intervient :

- moins de 30 jours avant la date prévue : facturation à 100 %
- entre 30 jours et 90 jours avant la date prévue : facturation à 80 %.
- entre 90 jours et la date de signature du contrat : facturation à 50 % (correspondant à l'acompte) non remboursable

NOMBRE DE COUVERTS

Le nombre de couverts définitif pris en compte pour la facturation finale est le nombre arrêté 15 jours avant la manifestation.

En cas de réduction du nombre de personnes originalement annoncé et ayant lieu avant ces 15 jours, une tolérance de 10% est acceptée sans frais. Au-delà d'une défection de plus de 10% des participants annoncés au moment de la réservation et du premier acompte, le Manoir de la Roseraie se réserve le droit d'appliquer une pénalité de réduction de contingent proportionnel au nombre de personnes annulées. (150€ par personne annulée)

NOMBRE DE CHAMBRES ET PRIVATISATIONS

Une facturation globale de 6090€ est appliquée pour la privatisation de 15h à 11h30 des 21 chambres de l'hôtel (incluant deux petits déjeuners par chambre). Cette somme est due même si les chambres ne sont pas toutes occupées.

Une facturation de 4500€ est appliquée pour la privatisation du restaurant de 15h à 11h30 le lendemain.

MANOIR DE LA ROSERAIE

1, CHEMIN DES GRANDS PRES, 26230 GRIGNAN

T: (33) 4 75 46 58 15 F: (33) 4 75 46 91 55

EMAIL : CONTACT@MANOIRDELAROSERAIE.COM INTERNET: WWW.MANOIRDELAROSERAIE.COM

CODES GPS: LAT: 44.4200131 LONG: 4.9080278



Une facturation de 1500€ est appliquée pour la privatisation du restaurant de 11h à 15h pour le brunch du lendemain de l'événement pour un minimum de 45 personnes.

MODALITES DE PAIEMENT

50 % du montant total défini par pro-forma pour option sur la date et premier acompte.
40 % du montant total 3 mois avant la date du mariage
10 % du montant total 30 jours avant la manifestation.

La totalité du pro-forma doit être réglé à 30 jours avant la manifestation. Le solde des suppléments est à régler en fin de réception.

Pour les réservations intervenant moins de 3 mois avant la date du mariage, la signature du contrat et le règlement de l'acompte à hauteur de 50% devront intervenir dans un délai de 7 jours maximum après la date de confirmation de l'option.

Nos factures définitives sont payables le jour du départ. Passé cette date, le client sera redevable à titre d'indemnité de retard d'une somme calculée au mois le mois au taux d'escompte de la Banque de France majoré de deux points.

Les règlements peuvent se faire en espèces, chèque, CB, Diners, virement bancaire. Les cartes AMEX ne sont pas acceptées.

ASSURANCES

L'établissement décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient, et en particulier incendie et / ou vol, susceptibles d'atteindre les objets, les effets ou le matériel apportés, éventuellement exposés par le client à l'occasion de la manifestation, objet de la réservation. Le client devra informer les participants de ces conditions et inviter ceux-ci à prendre toutes dispositions préventives.

Le client est responsable de tout dommage, que lui-même ou ses invités pourraient causer à l'occasion de la manifestation.

Il est vivement recommandé au client de souscrire une assurance (avec renonciation à recours contre l'établissement) et en cas d'exposition d'objets de valeur, d'en prévoir lui-même la garde sous sa responsabilité.

SACEM

Toute manifestation à caractère musical doit faire l'objet au préalable d'une déclaration à la SACEM à l'initiative et sous la responsabilité du Manoir de la Roseraie. Le règlement des droits est de 2,00 € par invité imputable sur la Note Globale Mariage.

CONDITIONS ET MODIFICATIONS DE TARIFS

Les tarifs en vigueur à la date d'acceptation sont fermes à compter du versement du premier acompte de 50%.

Toutefois, tout devis pourra faire l'objet de modification en fonction des conditions économiques et des dispositions réglementaires, en l'absence de confirmation de réservation opérée par le versement de l'acompte.

**Nous vous rappelons que nous ne pouvons pas proposer de mariages en juillet et août.
Notre équipe est à votre disposition pour toute autre information dont vous auriez besoin.
N'hésitez pas à nous contacter afin d'établir ensemble un devis personnalisé.**

MANOIR DE LA ROSERAIE

1, CHEMIN DES GRANDS PRES, 26230 GRIGNAN

T: (33) 4 75 46 58 15 F: (33) 4 75 46 91 55

EMAIL : CONTACT@MANOIRDELAROSERAIE.COM INTERNET: WWW.MANOIRDELAROSERAIE.COM

CODES GPS: LAT: 44.4200131 LONG: 4.9080278